

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation :

24 juin 2022

Date d'affichage :

24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Odile COLOMB, Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : TARIF LOCATION SALLE DU CONSEIL

Le maire expose aux membres du conseil municipal que la salle du Conseil ayant été renommée récemment, il convient de délibérer sur le montant de sa location qu'il propose de laisser les tarifs en cours.

Salle du Conseil mise en location avec interdiction de cuisiner, tarifs :

- ☞ pour les Alzonnais : 30 €/jour
- ☞ pour les hors-Alzonnais : 50 €/jour

Un état des lieux et une convention doivent être mis en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE pour le tarif présenté ci-dessus,

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.